

Conduire en hiver: les 10 choses à ne pas faire

Le coup de froid annoncé par les météorologues est le moment idéal de se remémorer quelques trucs et astuces à adopter quand on prend le volant en hiver. Les températures proches de 0°, le risque de verglas, les plaques de brouillard et la baisse sensible de la luminosité le jour sont des situations auxquelles chaque usager de la route doit pouvoir faire face. Afin de passer un hiver sans accroc sur les routes, l'institut Vias rappelle les 10 choses à ne pas faire au volant de votre véhicule.

Une centaine d'accidents par jour en hiver

Malgré une présence moindre d'usagers faibles et des déplacements moins nombreux, on recense plus d'une centaine d'accidents avec tués ou blessés chaque jour d'hiver, soit quasi autant qu'en été. Dans plus d'1 accident sur 5 (21%), l'usager est seul impliqué et perd le contrôle de son véhicule.

Conduire en hiver n'a rien d'une partie de plaisir et il est indispensable d'adapter son comportement aux conditions climatiques. Voici les 10 choses à éviter au volant de votre véhicule pour passer un hiver sans soucis sur la route.

1) Conduire un « igloo »

Avant de partir, il est important de dégivrer totalement son pare-brise. Enlever la couche de glace uniquement sur une vingtaine de cm² nuit clairement à la visibilité du conducteur et réduit son champ de vision.

2) Portez des vêtements et/ou des chaussures inconfortables

Conduire avec une grosse doudoune et/ou des bottes de neige risque de rendre rapidement le trajet inconfortable et peut même être dangereux car les mouvements du conducteur en seront limités.

3) Ne pas consulter les conditions météo

L'IRM lance souvent des alertes météo en cas de conditions délicates et il est particulièrement important d'en tenir compte en démarrant le moteur de sa voiture.

4) Oublier un « kit de survie » au froid

Il est toujours utile d'avoir avec soi des accessoires complémentaires: un racloir pour gratter le pare-brise givré, un chiffon pour nettoyer des vitres embuées et des phares souillés, une lampe de poche, des gants, une couverture et de l'eau en cas d'immobilisation prolongée.

5) Garder le même style de conduite

Le style de conduite doit obligatoirement changer lorsque l'hiver s'installe. Suivre de trop près le véhicule qui précède est, par exemple, une habitude à proscrire en toutes saisons, mais particulièrement en hiver. La raison est simple : les routes sont plus grasses et la distance de freinage s'accroît si la chaussée est glissante. Même si la chaussée est sèche, le conducteur doit conserver ses habitudes préventives.

6) Effectuer des manœuvres brusques

En hiver, la douceur et le calme au volant sont de mise et les manœuvres brusques sont à bannir. Si vous devez braquer, effectuer un dépassement ou aborder un virage, faites-le avec prudence et lenteur. Tout mouvement saccadé pourrait entraîner un dérapage. Les dépassements intempestifs, les accélérations soudaines ou les freinages brusques sont autant de risques de perte de contrôle du véhicule en cas de verglas.

7) Utiliser le régulateur de vitesse

Même si la route est sèche, l'hiver nous réserve souvent des surprises. En cas de routes glissantes, mieux vaut éviter d'utiliser le régulateur de vitesse. En effet, il risque de ne pas détecter un changement d'adhérence sur la chaussée. La neige, le vent, l'eau et la température peuvent changer subitement et transformer l'état de la chaussée. Le conducteur doit le sentir et lever le pied au besoin.

8) Rouler vite sur un pont

Les ponts et viaducs représentent un réel danger en hiver. L'eau qui circule en dessous en est la cause. Accélérer brusquement ou rouler trop vite n'est jamais une bonne idée, mais sur un pont en hiver, cela peut être extrêmement dangereux. L'évaporation de l'eau d'une rivière ou d'un fleuve peut contribuer à la formation de glace sur la chaussée. Soyez prévoyant !

9) Se ruer dans un garage dès que les premiers flocons tombent

Si vous décidez de chausser votre véhicule de pneus hiver, mieux vaut le faire le plus vite possible et pas attendre qu'il neige pour se ruer dans un garage. Attention, en aucun cas l'utilisation de pneus hiver ne doit inciter le conducteur à prendre davantage de risques. Chacun doit en effet adopter une conduite responsable par tous les temps.

10) Négliger l'état technique de votre véhicule

La batterie, le système d'allumage et d'alimentation sont des éléments sensibles au froid. Mieux vaut les faire vérifier avant l'arrivée des grands froids. Il est également indispensable de vérifier le niveau du liquide lave-glace antigel et la qualité des balais d'essuie-glace qui se dégrade encore plus sous l'effet du givre.

Ce que dit le code de la route :

Art. 10.1

1° Tout conducteur doit régler sa vitesse dans la mesure requise par la présence d'autres usagers et en particulier les plus vulnérables, **les conditions climatiques**, la disposition des lieux, leur encombrement, la densité de la circulation, le champ de visibilité, l'état de la route, l'état et le chargement de son véhicule; sa vitesse ne peut être ni une cause d'accident, ni une gêne pour la circulation.

2° Le conducteur doit, compte tenu de sa vitesse, maintenir entre son véhicule et celui qui le précède une distance de sécurité suffisante.

3° Le conducteur doit en toute circonstance pouvoir s'arrêter devant un obstacle prévisible.

Art. 30.1. Lorsque le véhicule est muni de feux de brouillard arrière, ceux-ci doivent être utilisés en cas de brouillard ou de chute de **neige** réduisant la visibilité **à moins de 100 m** environ ainsi qu'en cas de forte pluie.

Personne de contact :

Benoît Godart, porte-parole institut Vias: 02/244.15.34 ou 0476/24.67.20